

# TOUT PREVOIR AVANT DE VOYAGER A DUBAÏ

Pensez à consulter le site de l'ambassade des Émirats arabes unis ainsi que le site <https://airfrance.traveldoc.aero/> afin de connaître les démarches nécessaires avant votre voyage.

Les Émirats arabes unis sont très stricts en ce qui concerne l'importation d'articles interdits et l'importation illégale d'articles réglementés aux EAU. Voici une liste non exhaustive d'articles interdits à l'importation à Dubaï :

- Tout type de stupéfiants (cannabis, cocaïne, morphine, etc.)
- Outils et équipement de jeu de hasard
- Contenus pornographiques
- Contenu piraté
- Contenus (livres, magazines, photos, sculptures) qui contredisent les enseignements islamiques
- Candy cigarettes
- Pointeurs laser rouge
- Objets utilisés pour la magie noire, la sorcellerie
- Matériaux appauvrissant la couche d'ozone
- Matériaux radioactifs
- Feuilles et tuyaux en amiante
- Déchets dangereux
- Ivoire brut (ivoire d'éléphant) et corne de rhinocéros
- Filets de pêche en nylon
- Pneus usagés et reconditionnés
- Monnaies contrefaites et fausses
- Armes à feu
- Animaux exotiques, protégés et menacés (y compris certaines races de chiens)
- Marchandises dont l'importation est interdite par les lois des EAU, ou marchandises importées de pays boycottés
- Certains médicaments ; la liste des médicaments interdits à l'importation est régulièrement mise à jour, nous vous conseillons de la consulter avant votre voyage ici :

<https://www.mohap.gov.ae/en/AwarenessCenter/Pages/UnauthorizedMedicines-Decommissioned.aspx>

Certains éléments peuvent être apportés dans le pays mais dans une certaine limite (liste non exhaustive) :

- Les voyageurs (à l'arrivée ou au départ des EAU) doivent déclarer les devises, les métaux précieux ou les pierres, si leur valeur dépasse 60 000 AED (environ 14 000€ ou 16 000\$).
- Il est interdit à une personne de transporter des boissons alcoolisées dont la valeur totale est supérieure à 3 000 AED (environ 700€ ou 800\$).
- Il est interdit de transporter plus de 200 cigarettes par personne.
- Tout passager de moins de 18 ans n'a pas le droit de transporter de l'alcool ou des produits à base de tabac.

Une chose que tout visiteur à Dubaï et aux Émirats doit en permanence garder en tête, c'est qu'il visite un pays musulman. Afin d'éviter toute mésaventure, il est donc important que vous soyez conscient d'un certain nombre de règles locales à respecter :

- Dubaï est une ville tolérante où femmes et hommes peuvent généralement s'habiller comme ils le souhaitent. Cependant, dans certains endroits tels que les lieux de culte ou des quartiers anciens de la ville, il est fortement conseillé de se couvrir les épaules, les bras et les jambes. De plus, le maillot de bain est acceptable uniquement sur les plages privées ou autour des piscines privées.
- Les démonstrations d'affection en public ne sont pas habituelles aux Émirats arabes unis ; la tenue des mains est acceptable, mais s'embrasser et s'enlacer en public ne le sont pas.
- La consommation en public, de même que la possession d'alcool ou d'autres substances illégales est strictement interdite.
- Les perturbations sonores, le langage grossier, les gestes obscènes et le non-respect de la religion de Dubaï ou de ses dirigeants sont interdits et risquent d'engendrer des poursuites juridiques.

Nous vous conseillons de prendre connaissance des informations ci-dessus et de les respecter afin de profiter au maximum de votre séjour à Dubaï.

**A très vite !**